

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 01687
Numéro SIREN : 318 186 756
Nom ou dénomination : SOGEPA

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2021 sous le numéro de dépôt 103986

Bilan Actif

ACTIF (données en €)	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0		0	0
Frais de recherche et de développement	0		0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0		0	0
Fonds commercial (1)	0		0	0
Autres	0		0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes	0		0	0
Immobilisations corporelles:				
Terrains	0		0	0
Constructions	0		0	0
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0		0	0
Autres	0		0	0
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes	0		0	0
Immobilisations financières (2):				
Participations	3 511 190 272		3 511 190 272	3 511 190 272
Créances rattachées à des participations	0		0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0		0	0
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	0		0	0
Autres	0		0	0
Total I	3 511 190 272	0	3 511 190 272	3 511 190 272
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	0		0	0
En cours de production [biens et services]	0		0	0
Produits intermédiaires et finis	0		0	0
Marchandises	0		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	597
Créances (3):				
Créances clients et comptes rattachés	0		0	0
Créances fiscales et sociales	1 001 209		1 001 209	0
Groupe et associés	0		0	720
Capital souscrit - appelé, non versé	0		0	0
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	0		0	0
Autres titres	0		0	0
Instruments de trésorerie	0		0	0
Disponibilités	10 240 763		10 240 763	21 501 196
Charges constatées d'avance (3)	0		0	0
Total II	11 241 972	0	11 241 972	21 502 512
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 522 432 244	0	3 522 432 244	3 532 692 784
(1 Dont droit au bail				
(2 Dont à moins d'un an (brut)				
(3 Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan Passif

PASSIF (données en €)	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital [dont versé 610 000 000]	610 000 000	610 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Réserves:		
Réserve légale	105 021 744	105 021 744
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	454 502 848	454 502 848
Report à nouveau	2 352 940 825	2 223 587 793
Résultat de l'exercice	-72 497	139 353 032
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	3 522 392 920	3 532 465 417
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total II	0	0
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Groupe et associés	20 630	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 433	2 280
Fournisseurs, factures non parvenues	12 000	12 000
Dettes fiscales et sociales	4 261	213 088
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	0	0
TOTAL III	39 324	227 368
Ecart de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3 522 432 244	3 532 692 784
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

(Données en €)	Exercice N	Exercice (N-1)	Variations	
Produits d'exploitation (1):				
Ventes de marchandises				
Production vendue [biens et services]				
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires				
<i>dont à l'exportation:</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	1	2	-1	-60%
Total I	1	2	-1	-60%
Charges d'exploitation (2):				
Achats de marchandises				
Variation des stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation des stock				
*Autres achats et charges externes	39 482	38 529	953	2%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 702	2 470	232	9%
Salaires et traitements	25 000	25 000	0	0%
Charges sociales	5 312	5 337	-25	0%
Dotations aux amortissements et aux provisions:				
Sur immobilisations: dotations aux amortissements				
Sur immobilisations: dotations aux provisions				
Sur actif circulant: dotations aux provisions				
Pour risques et charges: dotations aux provisions				
Autres charges	2	5	-3	-66%
Total II	72 498	71 341	1 156	2%
* Y compris				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-72 497	-71 339	-1 158	-2%
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun:				
Bénéfice ou perte transférée III				
Pertes ou bénéfices transféré IV				
Produits financiers:				
De participation (3)		141 628 537	-141 628 537	-100%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	0	141 628 537	-141 628 537	-100%

Charges financières:				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	0	0	0	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0	141 628 537	-141 628 537	-100%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-72 497	141 557 198	-141 629 695	-100%
Produits exceptionnels:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	0	2 204 166	-2 204 166	-100%
Total des produits (I+III+V+VII)	1	141 628 539	-141 628 538	-100%
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	72 498	2 275 507	-2 203 009	-97%
Bénéfice ou perte	-72 497	139 353 032	-139 425 529	-100%
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2020, le total du bilan avant répartition du résultat est de 3.522.432.244 Euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 72 497 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018
- les règlements comptables applicables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice :

Le 27 juillet 2020, l'associé unique de notre société a décidé d'augmenter le capital de notre société de 10.000.000 d'euros par création de 1.000.000 d'actions nouvelles. A la suite de cette opération, le capital de notre société s'élève à 620.000.000 euros (10 €/actions).

Au cours de la même assemblée, l'associé unique a décidé de réduire le capital par annulation de 1.000.000 d'actions.

Le 7 septembre 2020, l'associé unique de notre société, après avoir rappelé l'absence d'opposition de créanciers à l'issue du délai de vingt jours réalisation des conditions suspensive suivant le dépôt d'acte auprès du greffe du tribunal de commerce, a constaté la réduction du capital de notre société. Le capital social a été ainsi ramené de 620.000.000 € à 610.000.000 € (61.000.000 d'actions de 10 € chacune).

Note spécifique sur Covid-19

Apparu en Chine en novembre 2019, le coronavirus SARS-CoV-2 (officiellement nommé Covid-19) a été déclaré pandémie par l'OMS le 12 mars 2020.

Cette crise qui affecte l'activité d'Airbus SE, principale participation de notre société, a conduit à une perte de revenus pour SOGEPA.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice : Néant

Titres de Participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si au moins l'un des indices de valeur suivants est avéré :

- Indice de perte de valeur n°1 : Dans le dernier trimestre de l'exercice considéré, plus de la moitié des cours de clôture sont inférieurs au coût historique des titres.
- Indice de perte de valeur n°2 : Si, dans les trois mois précédent l'arrêté des comptes de SOGEPA, plus de la moitié des cours sont inférieurs au coût historique des titres.
- Indice de perte de valeur n°3 : Si, la moyenne du consensus des analystes sur l'évolution des cours de bourse, à la veille de l'arrêté des comptes de SOGEPA, est inférieur au coût historique des titres.

La provision pour dépréciation est alors constituée du montant de la différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute.

La valeur d'inventaire des titres de participations est constituée par la plus petite des valeurs suivantes :

- le cours de clôture des titres à la date de clôture de l'année considérée ;
- la moyenne des cours de clôture journaliers durant le mois précédant la date du conseil d'administration de SOGEPA arrêtant les comptes annuels concernés.

Au 31 décembre 2020, aucun des indices de perte de valeur cités ci-dessus n'est avéré pour les titres AIRBUS GROUP SE.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Changements de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(en Millions d'€)

Sociétés	Valeur Brute	Valeur nette	% de détention	Capitaux propres 31/12/2020	Résultat au 31/12/2020
AIRBUS GROUP SE	3 511,160	3 511,160	10,95 %	6 456	<1.169>
SPVPI	0,03	0,03	100,00 %	0,02	<0,0007 >

Pacte d'actionnaires

Le 2 Avril 2013, SOGEPA, GZBV et SEPI ont signé un pacte d'actionnaires dont figurent ci-dessous les principales stipulations en matière de détention des titres Airbus Group SE.

Équilibre de participations

Les Actionnaires conviennent de poursuivre leur objectif commun, qui est de chercher à équilibrer entre eux leurs participations respectives dans la Société.

Ainsi SOGEPA doit détenir une quantité de droits de vote aussi proche qu'il est raisonnablement possible de l'être de 12 %, tous droits de vote attribuables à SOGEPA et/ou à l'État français en application des règles néerlandaises sur les offres publiques étant pris en compte dans le calcul de cette participation, sauf s'agissant des droits de vote qui lui seraient attribuables au titre de l'action de concert avec les autres Parties

Seuil obligatoire dans le cadre d'une offre publique

Le total des droits de vote cumulés des Actionnaires devra toujours représenter moins de 30 % des droits de vote de la Société ou moins que tout autre seuil dont le dépassement déclencherait pour tout Actionnaire l'obligation de déposer une offre publique (ci-après le « Seuil MTO »). Au cas où le total des droits de vote cumulés des Actionnaires dépasserait le Seuil MTO, les Actionnaires prendront toutes les mesures appropriées aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible de le faire, mais en tout cas dans un délai ne dépassant pas 30 jours, pour ramener leur participation en dessous du Seuil MTO.

Transfert de titres

Transfert autorisé : transfert de titres par tout Actionnaire à l'un de ses affiliés.

Droit de préemption : droits de préemption au prorata de la participation des Actionnaires au cas où l'un des Actionnaires a l'intention de transférer des titres à un tiers hors marché ou sur le marché.

Option d'achat : option d'achat au bénéfice des Actionnaires dans le cas où la majorité du capital social ou des droits de vote d'un des Actionnaires cesse d'être détenue directement ou indirectement par l'État français, l'État allemand ou l'État espagnol, selon le cas.

Droit de sortie conjointe : droit de sortie conjointe au bénéfice de SEPI au cas où SOGEPA, l'État français ou l'un de leurs affiliés et des entités publiques françaises et GZBV, l'État allemand ou l'un quelconque de leurs affiliés et des entités publiques proposent ensemble de transférer l'intégralité de leurs droits de vote.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2019	3.532.465.417
Résultat au 31 décembre 2020	- 72 497
Dividendes versés	0
Autres Réserves	0
Réserves PVL	0
Prélèvement Taxe sur réserves PVL	0
Report à nouveau créditeur	0
Augmentation de capital	0
Diminution de capital	10 000 000
Capitaux propres au 31 décembre 2020	3.522.392.920

IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations Incorporelles			
Frais d'établissement et de développement Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II			
Immobilisations Corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III			
Immobilisations Financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 511 190 272		
Autres Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV	3 511 190 272		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3 511 190 272		

CADRE B	Diminutions		Valeur Brute fin d'exercice	Réévaluations
	Par virement	par cession		Valeur d'origine
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III				
Immobilisations Financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			3 511 190 272	
Autres Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV			3 511 190 272	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			3 511 190 272	

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 001 209	1 001 209	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts et taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	Total	1 001 209	1 001 209	0

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :				
	(1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 433	14 433		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	654	654		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts et taxes et versements assimilés	3 607	3 607		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	20 630	20 630		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	39 324	39 324	0	0

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		Euros	
		31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
40810000	Fourn. Fact non parvenues	12 000	12 000
	Total	12 000	12 000
Dettes fiscales et sociales			
44860000	Etat - Charges à payer	300	362
44860200	Etat – PAS à payer	727	702
44861000	Etat – Taxe sur les salaires à payer	2 245	2 257
44862000	Etat – Taxe apprentissage à payer	170	0
44863000	Etat – Formation Continue à payer	165	0
	Total	3 607	3 321
TOTAL GENERAL		15 607	15 321

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Euros						
Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	10	10	61 000 000	1 000 000	1 000 000	61 000 000

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Euros			
	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-72 497	0	-72 497
+ Résultat Exceptionnel			
- Participation des salariés			
Résultat comptable	-72 497	0	-72 497

MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Euros	
	31/12/2020	31/12/2019
HONORAIRES COMPTABILISES	15 600	15 600
TOTAL GENERAL	15 600	15 600



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense

SOGEPA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOGEPA

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 610 000 000 €

Siège social : Agence des participations de l'Etat – 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

RCS Paris 318 186 756

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société SOGEPA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGEPA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Le paragraphe « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président, le 8 avril 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 26 avril 2021

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Jean-Marc Deslandes

Bilan Actif

ACTIF (données en €)	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0		0	0
Frais de recherche et de développement	0		0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0		0	0
Fonds commercial (1)	0		0	0
Autres	0		0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes	0		0	0
Immobilisations corporelles:				
Terrains	0		0	0
Constructions	0		0	0
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0		0	0
Autres	0		0	0
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
Avances et acomptes	0		0	0
Immobilisations financières (2):				
Participations	3 511 190 272		3 511 190 272	3 511 190 272
Créances rattachées à des participations	0		0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0		0	0
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	0		0	0
Autres	0		0	0
Total I	3 511 190 272	0	3 511 190 272	3 511 190 272
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	0		0	0
En cours de production [biens et services]	0		0	0
Produits intermédiaires et finis	0		0	0
Marchandises	0		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	597
Créances (3):				
Créances clients et comptes rattachés	0		0	0
Créances fiscales et sociales	1 001 209		1 001 209	0
Groupe et associés	0		0	720
Capital souscrit - appelé, non versé	0		0	0
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	0		0	0
Autres titres	0		0	0
Instruments de trésorerie	0		0	0
Disponibilités	10 240 763		10 240 763	21 501 196
Charges constatées d'avance (3)	0		0	0
Total II	11 241 972	0	11 241 972	21 502 512
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 522 432 244	0	3 522 432 244	3 532 692 784
(1 Dont droit au bail				
(2 Dont à moins d'un an (brut)				
(3 Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan Passif

PASSIF (données en €)	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital [dont versé 610 000 000]	610 000 000	610 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Réserves:		
Réserve légale	105 021 744	105 021 744
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	454 502 848	454 502 848
Report à nouveau	2 352 940 825	2 223 587 793
Résultat de l'exercice	-72 497	139 353 032
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	3 522 392 920	3 532 465 417
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total II	0	0
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Groupe et associés	20 630	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 433	2 280
Fournisseurs, factures non parvenues	12 000	12 000
Dettes fiscales et sociales	4 261	213 088
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	0	0
TOTAL III	39 324	227 368
Ecart de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3 522 432 244	3 532 692 784
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

(Données en €)	Exercice N	Exercice (N-1)	Variations	
Produits d'exploitation (1):				
Ventes de marchandises				
Production vendue [biens et services]				
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires				
<i>dont à l'exportation:</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	1	2	-1	-60%
Total I	1	2	-1	-60%
Charges d'exploitation (2):				
Achats de marchandises				
Variation des stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation des stock				
*Autres achats et charges externes	39 482	38 529	953	2%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 702	2 470	232	9%
Salaires et traitements	25 000	25 000	0	0%
Charges sociales	5 312	5 337	-25	0%
Dotations aux amortissements et aux provisions:				
Sur immobilisations: dotations aux amortissements				
Sur immobilisations: dotations aux provisions				
Sur actif circulant: dotations aux provisions				
Pour risques et charges: dotations aux provisions				
Autres charges	2	5	-3	-66%
Total II	72 498	71 341	1 156	2%
* Y compris				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-72 497	-71 339	-1 158	-2%
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun:				
Bénéfice ou perte transférée III				
Pertes ou bénéfices transféré IV				
Produits financiers:				
De participation (3)		141 628 537	-141 628 537	-100%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	0	141 628 537	-141 628 537	-100%

Charges financières:				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	0	0	0	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0	141 628 537	-141 628 537	-100%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-72 497	141 557 198	-141 629 695	-100%
Produits exceptionnels:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	0	2 204 166	-2 204 166	-100%
Total des produits (I+III+V+VII)	1	141 628 539	-141 628 538	-100%
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	72 498	2 275 507	-2 203 009	-97%
Bénéfice ou perte	-72 497	139 353 032	-139 425 529	-100%
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2020, le total du bilan avant répartition du résultat est de 3.522.432.244 Euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 72 497 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018
- les règlements comptables applicables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice :

Le 27 juillet 2020, l'associé unique de notre société a décidé d'augmenter le capital de notre société de 10.000.000 d'euros par création de 1.000.000 d'actions nouvelles. A la suite de cette opération, le capital de notre société s'élève à 620.000.000 euros (10 €/actions).

Au cours de la même assemblée, l'associé unique a décidé de réduire le capital par annulation de 1.000.000 d'actions.

Le 7 septembre 2020, l'associé unique de notre société, après avoir rappelé l'absence d'opposition de créanciers à l'issue du délai de vingt jours réalisation des conditions suspensive suivant le dépôt d'acte auprès du greffe du tribunal de commerce, a constaté la réduction du capital de notre société. Le capital social a été ainsi ramené de 620.000.000 € à 610.000.000 € (61.000.000 d'actions de 10 € chacune).

Note spécifique sur Covid-19

Apparu en Chine en novembre 2019, le coronavirus SARS-CoV-2 (officiellement nommé Covid-19) a été déclaré pandémie par l'OMS le 12 mars 2020.

Cette crise qui affecte l'activité d'Airbus SE, principale participation de notre société, a conduit à une perte de revenus pour SOGEPA.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice : Néant

Titres de Participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si au moins l'un des indices de valeur suivants est avéré :

- Indice de perte de valeur n°1 : Dans le dernier trimestre de l'exercice considéré, plus de la moitié des cours de clôture sont inférieurs au coût historique des titres.
- Indice de perte de valeur n°2 : Si, dans les trois mois précédent l'arrêté des comptes de SOGEPA, plus de la moitié des cours sont inférieurs au coût historique des titres.
- Indice de perte de valeur n°3 : Si, la moyenne du consensus des analystes sur l'évolution des cours de bourse, à la veille de l'arrêté des comptes de SOGEPA, est inférieur au coût historique des titres.

La provision pour dépréciation est alors constituée du montant de la différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute.

La valeur d'inventaire des titres de participations est constituée par la plus petite des valeurs suivantes :

- le cours de clôture des titres à la date de clôture de l'année considérée ;
- la moyenne des cours de clôture journaliers durant le mois précédant la date du conseil d'administration de SOGEPA arrêtant les comptes annuels concernés.

Au 31 décembre 2020, aucun des indices de perte de valeur cités ci-dessus n'est avéré pour les titres AIRBUS GROUP SE.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Changements de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(en Millions d'€)

Sociétés	Valeur Brute	Valeur nette	% de détention	Capitaux propres 31/12/2020	Résultat au 31/12/2020
AIRBUS GROUP SE	3 511,160	3 511,160	10,95 %	6 456	<1.169>
SPVPI	0,03	0,03	100,00 %	0,02	<0,0007 >

Pacte d'actionnaires

Le 2 Avril 2013, SOGEPA, GZBV et SEPI ont signé un pacte d'actionnaires dont figurent ci-dessous les principales stipulations en matière de détention des titres Airbus Group SE.

Équilibre de participations

Les Actionnaires conviennent de poursuivre leur objectif commun, qui est de chercher à équilibrer entre eux leurs participations respectives dans la Société.

Ainsi SOGEPA doit détenir une quantité de droits de vote aussi proche qu'il est raisonnablement possible de l'être de 12 %, tous droits de vote attribuables à SOGEPA et/ou à l'État français en application des règles néerlandaises sur les offres publiques étant pris en compte dans le calcul de cette participation, sauf s'agissant des droits de vote qui lui seraient attribuables au titre de l'action de concert avec les autres Parties

Seuil obligatoire dans le cadre d'une offre publique

Le total des droits de vote cumulés des Actionnaires devra toujours représenter moins de 30 % des droits de vote de la Société ou moins que tout autre seuil dont le dépassement déclencherait pour tout Actionnaire l'obligation de déposer une offre publique (ci-après le « Seuil MTO »). Au cas où le total des droits de vote cumulés des Actionnaires dépasserait le Seuil MTO, les Actionnaires prendront toutes les mesures appropriées aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible de le faire, mais en tout cas dans un délai ne dépassant pas 30 jours, pour ramener leur participation en dessous du Seuil MTO.

Transfert de titres

Transfert autorisé : transfert de titres par tout Actionnaire à l'un de ses affiliés.

Droit de préemption : droits de préemption au prorata de la participation des Actionnaires au cas où l'un des Actionnaires a l'intention de transférer des titres à un tiers hors marché ou sur le marché.

Option d'achat : option d'achat au bénéfice des Actionnaires dans le cas où la majorité du capital social ou des droits de vote d'un des Actionnaires cesse d'être détenue directement ou indirectement par l'État français, l'État allemand ou l'État espagnol, selon le cas.

Droit de sortie conjointe : droit de sortie conjointe au bénéfice de SEPI au cas où SOGEPA, l'État français ou l'un de leurs affiliés et des entités publiques françaises et GZBV, l'État allemand ou l'un quelconque de leurs affiliés et des entités publiques proposent ensemble de transférer l'intégralité de leurs droits de vote.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en euros)

Capitaux propres au 31 décembre 2019	3.532.465.417
Résultat au 31 décembre 2020	- 72 497
Dividendes versés	0
Autres Réserves	0
Réserves PVL	0
Prélèvement Taxe sur réserves PVL	0
Report à nouveau créditeur	0
Augmentation de capital	0
Diminution de capital	10 000 000
Capitaux propres au 31 décembre 2020	3.522.392.920

IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations Incorporelles			
Frais d'établissement et de développement Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II			
Immobilisations Corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III			
Immobilisations Financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 511 190 272		
Autres Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV	3 511 190 272		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3 511 190 272		

CADRE B	Diminutions		Valeur Brute fin d'exercice	Réévaluations
	Par virement	par cession		Valeur d'origine
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III				
Immobilisations Financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			3 511 190 272	
Autres Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV			3 511 190 272	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			3 511 190 272	

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts et taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		1 001 209	1 001 209	0

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consenties aux associés	

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :					
(1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts et taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		39 324	39 324	0	0

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés	

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		Euros	
		31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
40810000	Fourn. Fact non parvenues	12 000	12 000
	Total	12 000	12 000
Dettes fiscales et sociales			
44860000	Etat - Charges à payer	300	362
44860200	Etat – PAS à payer	727	702
44861000	Etat – Taxe sur les salaires à payer	2 245	2 257
44862000	Etat – Taxe apprentissage à payer	170	0
44863000	Etat – Formation Continue à payer	165	0
	Total	3 607	3 321
TOTAL GENERAL		15 607	15 321

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Euros						
Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	10	10	61 000 000	1 000 000	1 000 000	61 000 000

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Euros			
	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-72 497	0	-72 497
+ Résultat Exceptionnel			
- Participation des salariés			
Résultat comptable	-72 497	0	-72 497

MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Euros	
	31/12/2020	31/12/2019
HONORAIRES COMPTABILISES	15 600	15 600
TOTAL GENERAL	15 600	15 600

SOGEPA

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 610.000.000,00 euros

Siège social : c/o Agence des participations de l'Etat – Télédéc 228

139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

RCS Paris 318 186 756

Décisions de l'Associé Unique En date du 26 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 avril 2021, au siège social de la société SOGEPA,

L'État, détenant à lui seul l'intégralité des actions composant le capital de SOGEPA (ci-après « la Société »), associé unique de la Société, (ci-après « l'Associé Unique »),

Après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- L'avis de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils ont été arrêtés par le Président, et qui font apparaître une perte nette comptable de <72 497> euros ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2020 ;
- Le rapport de gestion du Président sur l'exercice 2020 ;
- Les décisions du Président en date du 8 avril 2021 ;
- et
- Le texte des projets de décisions soumises au vote de l'Associé Unique.

(ii) de l'ordre du jour ci-après reproduit :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat,
- Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020
- Pouvoirs en vue des formalités

Le commissaire aux comptes a été régulièrement convoqué.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Première décision

(Approbation des comptes de l'exercice 2020)

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique prend acte que conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'Article 39-4 du CGI.

Deuxième décision

(Affectation du résultat de l'exercice 2020)

L'Associé Unique décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à <72 497> euros sur le poste « Report à nouveau » qui s'élève après affectation à 2 352 868 328 euros.

Troisième décision

(Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020)

L'Associé Unique prend acte du fait qu'il n'a été distribué aucun acompte sur dividende pour l'exercice 2020. L'Associé Unique décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le dividende au titre de l'exercice 2020 s'élève donc à zéro euro (0 €).

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	Néant	/	/
Année N-2	Néant	/	/
Année N-3	Néant	/	/

Quatrième décision

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 13.1 des statuts de SOGEPA, et répertorié dans le registre des décisions de l'Associé Unique.

Une copie du présent procès-verbal sera adressée aux commissaires aux comptes.

L'État,

Représenté par M. Martin Vial,
Commissaire aux participations de l'Etat

